

HECTARE

URBANISME DURABLE

Département de l'Hérault



LOT N°1 : TERRASSEMENTS/VOIRIE

A.E.

Acte d'Engagement



MAITRE D'OUVRAGE

75 Z.I. Les portes Domitienne

BP 30020

34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83



MAITRE D'OEUVRE

34 bis chemin du Chapitre

31 100 TOULOUSE

Tél : 05 34 60 96 96

Email : 2au@2au.fr



Partie 1 : DEFINITION DU PROJET

1.1. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent marché concerne le **lot N°1 : TERRASSEMENTS / VOIRIE** des travaux d'aménagement du **lotissement « L'Allée du Papillon »** situé sur la commune de **SAINT-LYS (31)** comprenant 16 lots.

Ce projet est autorisé par arrêté du Maire en date du 19 octobre 2021.

L'ensemble des travaux sera conforme aux pièces écrites et graphiques jointes au dossier commun.

1.2. ADRESSE DES TRAVAUX :

Le Moulin de la Jalousie,
SAINT-LYS (31470)

1.3. CONDITIONS PARTICULIERES :

1.3.1. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Conformes au C.C.A.G travaux et au CCAP de l'opération.

1.3.2. DISPOSITIONS TECHNIQUES

Conformes aux C.C.T.G.

Conformes au C.C.T.P.

Conformes aux prescriptions ENEDIS et ORANGE.

Conformes aux règles de l'Art et de la Profession, visant les travaux objet du présent marché.

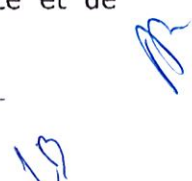
Dans le strict respect des DTU concernés, des normes NF et des normes C14-100 et C15-100 concernant les installations électriques, et des fascicules du CCTG.

Dans le strict respect des observations et préconisations de l'organisme de contrôle agréé, visant :

- Les dispositions constructives
- Les travaux sur les ouvrages existants
- La conformité de la réglementation en vigueur

Permettant une réception sans réserve des travaux du présent lot.

Dans le strict respect des préconisations du Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé agréé, dans le cadre de l'exécution du chantier.



1.3.3. ANNEXES A L'AE.

- Programme des travaux
- Plan de composition ;
- Plan d'implantation ;

1.3.4. SECURITE DU CHANTIER

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue de respecter rigoureusement toutes les obligations en matière de protection de la santé, de sécurité et d'environnement. Elle est responsable de la sécurité de son personnel et des tiers, notamment au cas où elle porterait atteinte, de quelque façon que ce soit, à la sécurité de tout intervenant sur le chantier.

Elle s'engage notamment à respecter :

- La législation en vigueur ;
- Le plan général de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé ;
- La remise au coordonnateur de sécurité, conformément aux dispositions de la Loi N° 93-1418 du 31/12/93 et ses décrets d'application, de son Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé, avant toute exécution de ses prestations sur le chantier ;
- Tous personnel présent sur chantier devra faire l'objet d'un accueil précisant les règles de sécurité ainsi que les spécificités du chantier, les accueils chantier seront consignés et consultables sur chantier ;
- Les dispositifs mis en place par les autres entrepreneurs, et à remettre en place les dispositifs existants déplacés, modifiés ou supprimés par lui pour les besoins de son exécution ;

1.3.5. QUALIFICATION DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être en possession des qualifications professionnelles requises pour la réalisation des ouvrages dont il s'agit.

Elle est tenue de joindre les attestations et qualifications professionnelles, en cours de validité, au présent marché.

1.3.6. ASSURANCES DE L'ENTREPRISE

L'Entreprise titulaire du présent lot certifie être titulaire des assurances couvrant la responsabilité civile et professionnelle pour des travaux au moins équivalents à ceux du présent marché.

Elle est tenue de joindre les attestations d'assurances ci-dessus au présent marché. Ces attestations devront émaner des différentes compagnies d'assurance concernées.

A ce titre, elle communique au Maître de l'Ouvrage, pour l'ensemble des risques à assurer, un original comportant les mentions suivantes :

- Qualification professionnelle ou activités couvertes par la police,
 - Détail et montant des garanties de la police,
- et de plus, pour l'assurance décennale :

- La notion de déclaration d'Ouverture de Chantier comme critère d'application de la garantie (ou les coordonnées spécifiques du chantier).

La production des attestations précitées conditionne la validité du présent marché.

1.3.7. LEGISLATION SOCIALE

L'Entreprise titulaire du présent lot déclare être à jour de l'ensemble de ses cotisations, et certifie être en mesure de produire la preuve sur simple demande du Maître d'Ouvrage.

Il est rappelé que le **travail clandestin est formellement interdit**, aussi bien pour l'Entreprise, titulaire du marché, que pour l'ensemble des sous-traitants qui interviendraient pour son compte, et dont elle assure l'entière responsabilité.

L'entreprise devra nous fournir obligatoirement une attestation sur l'honneur.

LB P

Partie 2 : PARTIES CONTRACTANTES

ENTRE LES SOUSSIGNES :

MAITRE D'OUVRAGE



75 Z.I. Les portes Domitiennes

BP 30020

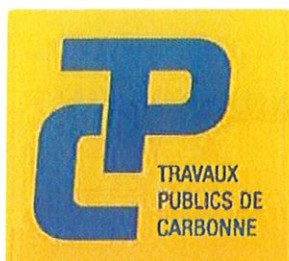
34 741 VENDARGUES CEDEX

Tél : 04 67 79 84 83

Représenté par Monsieur Laurent BONNASSIE

ET :

ENTREPRISE TITULAIRE DU MARCHE



Adresse : 12 chemin de l'Industrie

31390 CARBONNE

Tél : 05 61 98 09 00

Email : contact@tpcarbonne.fr

Forme juridique : SAS

SIRET : 308 963 339 00038

A.P.E. : 4312 A

Représentée par : M. Paul BOUÉ

Handwritten signature and initials "LP" in blue ink.

Partie 3 : INTERVENANTS

3.1 MAITRE D'OEUVRE D'EXECUTION



MAITRE D'OEUVRE

34 bis chemin du Chapitre

31 100 TOULOUSE

Tél : 05 34 60 96 96

Email : 2au@2au.fr

3.2 ORGANISME DE CONTROLE AGREE COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE



C. SPS

ZI Plaisance – 17 rue de Ratacas

11 100 NARBONNE

Tél : 04 68 32 47 82

Email : ferrandomateille@cspslr.fr

23

Partie 4 : ELEMENTS DU MARCHÉ

4.1 PROCEDURE DE PASSATION DU MARCHÉ

Marché à prix global, net et forfaitaire, non révisable, non actualisable.

L'Entreprise titulaire du présent lot est tenue d'avoir vérifié ses propres mètres remis dans le cadre de la consultation. Elle fera son affaire de toutes erreurs ou omission du quantitatif ; aucune plus-value liée à des erreurs de quantité ne pourra être prise en compte après la signature du marché.

Elle ne pourra se prévaloir de travaux supplémentaires s'il s'agit de prestations décrites dans les plans ou le CCTP du présent marché.

4.2 PIECES CONTRACTUELLES GENERALES

- Norme FNP03-001 ;
- Les normes et les Documents Techniques Unifiés (DTU) en vigueur à la date de signature du présent contrat ;
- Fascicules CCTG relatifs aux travaux engagés ;

4.3 PIECES CONTRACTUELLES PARTICULIERES

Par dérogation à la norme NF P 03 001 de décembre 2000, les documents contractuels annexés au présent marché, que l'entreprise titulaire du présent marché s'engage à respecter, sont les suivant et prévalent l'un sur l'autre dans l'ordre énuméré ci-dessous :

- 1- Le présent Acte d'Engagement (AE)
- 2- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- 3- Les plans définissant les travaux à exécuter
- 4- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- 5- Le calendrier ou planning général des travaux
- 6- L'ensemble des normes affectant l'activité de l'entreprise
- 7- La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)

LB
DB

Partie 5 : PRIX

5.1 PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

Le prix est ferme, global forfaitaire non révisable et non actualisable.

Les montants détaillés ci-dessous incluent l'ensemble des frais divers mentionnés dans le CCAP, et notamment tous les frais relatifs aux essais, plans d'assurance qualité, autocontrôles et contrôles techniques, à effectuer par l'application de la législation en vigueur et notamment de la loi 78-12 du 04/01/1978.

LOT 1 – TERRASSEMENTS-VOIRIE

MONTANT MARCHÉ BASE HT	252 422,00 €
TVA 20 %.....	50 484,40 €
MONTANT TTC	302 906,40 €

Soit en toutes lettres TTC : Trois cent deux mille neuf cent six euros et quarante centimes

5.2 DELAIS D'EXECUTION DES TRAVAUX

L'entreprise titulaire du présent marché s'engage à effectuer la totalité de ses travaux dans un délai global de **6 mois (dont 15 jours de préparation)** à compter de l'ordre de service de démarrage des travaux.

La date prévisionnelle de démarrage de travaux est fixée début juin 2022 pour une livraison des travaux fin novembre 2022.

Ces délais partiels seront définis par OS ultérieurement à la signature du présent marché de travaux.

5.3 PENALITES DE RETARD

Si les travaux ne sont pas effectués et terminés dans les délais prévus, l'Entreprise titulaire du présent lot se verra appliquer les pénalités de retard conformément au C.C.A.P.

Il est ici rappelé que les pénalités de retard seront appliquées pour chaque phase de chantier, et pour chaque délai partiel.

CP

5.4 FACTURES - SITUATIONS

Les situations mensuelles devront être présentées conformément au modèle délivré par le Maître d'Œuvre.

Les factures et situations mensuelles devront avoir l'adresse de facturation suivante :

SAS HECTARE
75 Z.I. Les portes Domitiennes
BP 30020
34 741 VENDARGUES CEDEX

Elles devront arriver chez le Maître d'œuvre **au plus tard le 25 du mois** qui les transmettra **au Maître d'ouvrage le 30 du mois** sans quoi elles seraient remises au mois M+1.

Le Maître d'œuvre transmettra les situations mensuelles validées par voie électronique à ces adresses électroniques (Email) :

➤ **comptabilite@hectare.fr**

et

➤ **laurent.bonnassie@hectare.fr**

Les situations mensuelles devront indiquer le rappel des avancements précédents, ainsi que des travaux en plus ou en moins.

Les **travaux supplémentaires** devront faire l'objet d'un suivi tout particulier consignés dans un tableau de travaux en plus et en moins ; **les travaux supplémentaires devront toujours être validés par le maître d'ouvrage avant réalisation.**

Toute situation non conforme au présent sera retournée à l'entreprise pour régularisation.

Le Maître d'œuvre, le pilote, et le maître d'ouvrage se réservent le droit de rectifier les situations. Le montant réglé sera alors le montant rectifié. Dans cette hypothèse, l'entreprise devra renvoyer au Maître d'Œuvre, une nouvelle situation tenant compte de ces rectifications afin que les pièces comptables soient en harmonie avec le règlement effectué.

Dans le cas contraire, la situation suivante se verrait bloquée jusqu'à totale régularisation de la situation précédente.

5.5 MODE DE REGLEMENT

Les situations seront payées par chèque ou virement bancaire à 60 jours à compter de la date d'émission de la facture si nous recevons la facture dans les délais précités dans l'article 5.4.

Les règlements aux entreprises seront effectués sous la forme ci-après :

- 5% sous forme de retenue de garantie.
- Cette retenue de garantie pourra être remplacée par une caution bancaire conformément au chapitre 3 du CCAP.

Fait en trois exemplaires.

FAIT à CARBONNE, le 17 mai 2022

L'ENTREPRISE



M. BOUÉ

TRAVAUX PUBLICS DE CARBONNE
SAS au capital de 7622,45 €
12 Ch. de l'Industrie - 31390 CARBONNE
Tél. 05 61 23 09 00 - Fax 05 61 98 09 10
BOULOUSE B 308 963 339
SIRET 308 963 339 00038 - APE 4312 A
TVA Intracom. FR 30 308 963 339

LE MAITRE D'OUVRAGE

HECTARE
URBANISME DURABLE

M. BONNASSIE

HECTARE
URBANISME DURABLE
ZAC de la Grande Borde
45 rue Garance
31670 LABEGE
05 34 24 34 00
SIREN 351 338 660

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

A compter de la réception de l'ordre de service

DEVIS

NUMERO
220508

DATE
10 mai 2022

HECTARE

75, Z.I. Les Portes Domitiennees
BP 30020
34741 VENDARGUES CEDEX

Saint Lys - Hectare - L'Allée du Papillon LOT 1 : Voirie - Terrassements Variante Traitement

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
5	Lot n°1 : Terrassements - Voirie				
5.1	INSTALLATION DE CHANTIER				
100	Installation de chantier	F	1.00	2 250.00	2 250.00
103	Implantation - Marquage piquetage - Recherche et implantation des réseaux à risques existants, non référencés ou dont la position est approximative dans le périmètre de l'opération	F	1.00	1 000.00	1 000.00
104	Etude d'exécution	F	1.00	1 250.00	1 250.00
105	Dossier de récolement	F	1.00	400.00	400.00
	Sous-Total 5.1				4 900.00
5.2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
200	Sciage de chaussée et / ou trottoir	ML	97.00	5.00	485.00
201	Démolition de bordures de trottoirs et / ou caniveaux	ML	38.00	10.00	380.00
204	Démolition de chaussée et / ou trottoir	M2	185.00	9.00	1 665.00
	Sous-Total 5.2				2 530.00
5.3	TERRASSEMENTS				
300	Décapage terre végétale à stocker pour réutilisation	M3	864.00	4.00	3 456.00
303	Terrassements mécaniques pleine masse à évacuer	M3	420.00	14.50	6 090.00
308	Réglage et compactage du fond de forme	M2	2 000.00	1.00	2 000.00
313	Curage de fossé	ML	166.00	7.00	1 162.00
	Sous-Total 5.3				12 708.00
5.4	VOIRIE				
404	Couche de fondation en 0/80 sur chaussée	M3	PM	30.00	
404.2	Variante : Traitement de sol à la chaux 2% sur 50cm (sous réserve analyse d'aptitude au traitement)	M2	2 000.00	9.00	18 000.00
405	Couche de base en 0/20 sur chaussée	M3	170.00	45.00	7 650.00
407	Enduit de scellement	M2	842.00	1.50	1 263.00
410	Couche de roulement en BBSG 0/10 ép. 0.06 m sur chaussée	M2	842.00	14.00	11 788.00
417	Couche de base en 0/20 sur accès garages et parkings	M3	190.00	50.00	9 500.00
418	Couche de roulement en béton bitumineux 0/6 ép. 0.06				

Page 1 / 4

SUITE DEVIS N°220508

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
	m sur accès garages et parkings	M2	83.00	16.00	1 328.00
421	Couche de roulement en béton désactivé fibré C30/37 ép. 0.15m sur accès garages - Gravier de Garonne - Ciment Gris	M2	PM	58.00	
421.1	Couche de roulement en béton désactivé fibré C30/37 ép. 0.15m sur accès garages - Gravier de Garonne - Ciment Blanc	M2	305.00	63.00	19 215.00
421.2	Couche de roulement en béton balayé fibré ép. 0.15m sur parkings du midi	M2	PM	35.00	
421.2	Couche de roulement en béton balayé fibré "Ciment Blanc et Granulats Clairs" ép. 0.15m sur parkings du midi	M2	405.00	48.50	19 642.50
424	Couche de roulement en dalles gazon béton ép. 0.10 m sur accès garages et parkings y compris mélange terre-pierre ép. 0.75m	M2	PM	75.00	
424.2	Couche de roulement en nib d'abeille type Nid d'abeille Evergreen, remplissage en caillou de couleur	M2	110.00	45.00	4 950.00
428	Couche de base en grave 0/20 sous trottoir	M3	115.00	50.00	5 750.00
433	Trottoir en béton balayé C25/30 (ép. 0.12m)	M2	20.00	25.00	500.00
434	Trottoir en stabilisé ocre (ép. 0.08 m)	M2	140.00	10.00	1 400.00
435	Trottoir en béton désactivé C25/30 (ép. 0.12m) - Gravier de Garonne - Ciment Gris	M2	PM	52.00	
435-1	Trottoir en béton désactivé C25/30 (ép. 0.12m) - Gravier de Garonne - Ciment Blanc	M2	268.00	56.00	15 008.00
446	Bordure trottoir T2	ML	554.00	24.00	13 296.00
448	Caniveau CS1	ML	183.00	20.00	3 660.00
450	Bordure trottoir P1	ML	41.00	22.00	902.00
459	Bloc plein avec fondation 50 x 50 ferrillée	ML	52.00	40.00	2 080.00
460	Mur de soubassement hauteur 0.65m y compris chaperon et enduit	ML	118.00	160.00	18 880.00
461	Muret technique pour lot individuel y compris chaperon et enduit et boites aux lettres	U	15.00	500.00	7 500.00
461.1	Muret technique pour macro-lot y compris chaperon et enduit	U	1.00	450.00	450.00
465	Reprise sur stock et mise en oeuvre terre végétale	M3	864.00	6.50	5 616.00
469	Mise en place d'une colonne enterré pour container	U	3.00	9 500.00	28 500.00
473	Mise à la côte des ouvrages existants conservés	F	1.00	500.00	500.00
474	Muret de présentation de l'opération avec soubassement + habillage galets hourdés	U	1.00	1 000.00	1 000.00
475	Clôture panneaux rigides hauteur 1.80m	ML	20.00	46.50	930.00
476	Clôture à barreaudage verticale aléatoire hauteur 1.00m	ML	118.00	180.00	21 240.00
478	Fosse d'arbre mélange terre-pierre 2.00 x 2.00 x 1.50	U	6.00	350.00	2 100.00
	Sous-Total 5.4				222 648.50



SUITE DEVIS N°220508

	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
5.5	SIGNALISATION - MOBILIER				
500	Bande podotactile	ML	4.00	65.00	260.00
501	Bande de guidage ou de séparation en pépite largeur 0.15m	ML	15.00	15.00	225.00
504	Marquage place de parking	U	16.00	10.00	160.00
505	Passage piéton	U	1.00	500.00	500.00
506	Enduit pour travaux spéciaux	M2	6.00	25.00	150.00
507	Marquage au sol pour ligne stop ou cédez le passage	ML	7.00	6.50	45.50
510	Panneau de police	U	3.00	275.00	825.00
511	Fourniture et pose de potelet	U	5.00	130.00	650.00
512.1c	Fourniture et pose de Banquette MonoBloc Blanc, finition lisse, aspect glacé, L=2m l=0.55m H=0.45m	U	1.00	1 380.00	1 380.00
512.3b	Fourniture et pose de Galet Super Cell large couleur Blanc, Ø160 h=43cm	U	1.00	1 550.00	1 550.00
512.3c	Fourniture et pose de Galet Super Cell small couleur Gris Clair, Ø90 h=43cm	U	2.00	1 150.00	2 300.00
513b	Fourniture et pose d'appui de vélo suivant modèle (AV100, sans option, 156014)	U	3.00	350.00	1 050.00
514b	Fourniture et pose de corbeille suivant nouveau modèle (New-York avec porte sac 056009)	U	1.00	540.00	540.00
	Sous-Total 5.5				9 635.50
	Total 5				252 422.00

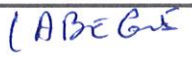
Montant H.T. 252 422.00 €

T.V.A. 20 % 50 484.40 €

Montant T.T.C. 302 906.40 €

Le présent devis est valable 2 mois à compter de ce jour.

Pour acceptation du présent devis, veuillez, s'il vous plaît nous en retourner un exemplaire accepté et signé.

Visa du représentant de l'entreprise	Signature et cachet du client
 TRAVAUX PUBLICS DE CARBONNE 12 Ch. de l'Industrie - 31450 CARBONNE Tél. 05 61 68 09 00 - Fax 05 61 68 09 10 SIRET 308 963 339 000 38 - APE 4312A SAS au capital de 7622.45€	Fait à LABEGE, le 09/06/22 

HECTARE
URBANISME DURABLE
ZAC de la Grande Borde
45 rue Garance
31670 LABEGE
05 34 24 34 00
SIREN 351 338 660



LB

VARIANTE(S)					
Désignation		Unité	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
5 BIS	OPTION				
446	Bordure trottoir T2 (devant Place du midi)	ML	88.00	24.00	2 112.00
446	Bordure trottoir T2 (derrière Place du midi)	ML	140.00	24.00	3 360.00
477	Plaque de recouvrement de type SESAM ou équivalent	U	1.00	1 000.00	1 000.00
Total 5 BIS					6 472.00



67